

	<h1>CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL U15</h1> <h2>FEMININ – 5x5</h2>	
<h3>REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER</h3>		

Le Comité des Côtes d'Armor de Basket Ball organise sur son territoire un championnat départemental U15 Féminins. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrains...), du Comité des Côtes d'Armor de Basket Ball (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

DATES ENGAGEMENT D'EQUIPES début septembre(D1, D2, D3,D4)	Les inscriptions se font sur formulaire en ligne. Possibilité d'inscrire (par mail) des nouvelles équipe en D3 en octobre et en décembre
1^{ère} Phase : OPENS	Toutes les équipes engagées doivent participer aux plateaux établis en fonction du niveau d'évolution souhaitée. <u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le niveau des équipes - Faire des championnats plus homogènes et adaptés à tous - Se préparer pour la saison - Détecter les potentiels du département. <u>Règles de participation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les participants (joueurs – entraîneurs) devront être licenciés le jour du plateau : en cas de non-présentation de la licence dématérialisée, une pièce d'identité sera demandée. La personne ne pouvant justifier de son identité ne pourra prendre part aux rencontres (cf règlement sportif départemental) Règlement adapté suivant les opens: voir règlement sportif particulier opens jeunes
2^{ème} PHASE CHAMPIONNAT POULE DE 4	Le championnat se déroule en 2 phases : <u>2^{ème} phase</u> : les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (d'octobre à décembre) en poule de 4 1 poule de D1 X poules de D2 ,D3 et D4 en fonction des engagements L'équipe qui finit 1 ^{ère} de la D1 monte en Championnat Régional en janvier. La composition des poules de 3 ^{ème} phase sera définie en fonction des engagements selon une trame qui sera diffusée aux clubs.
3^{ème} PHASE CHAMPIONNAT POULE DE 6	<u>3^{ème} phase</u> : les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (de janvier à mai). <ul style="list-style-type: none"> • 1 poule de 6 équipes en D1 • X poules de D2 ,D3 et D4 en fonction des engagements A l'issue de cette 2 ^{ème} phase, un classement est établi. L'équipe 1 ^{ère} en D1 à l'issue de cette 3 ^{ème} phase est déclarée championne U15F

REGLES DE PARTICIPATION	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nombre de joueurs autorisés</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="text-align: center;">Types de licences autorisées Nombre maximum</td> <td style="width: 30%;">Licence 0C</td> <td style="text-align: center;">sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence 1C ou 2C ou 0CT ou 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC)</td> <td style="text-align: center;">5 maximum</td> </tr> </table>	Nombre de joueurs autorisés	10 maximum		Types de licences autorisées Nombre maximum	Licence 0C	sans limite	Licence 1C ou 2C ou 0CT ou 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC)	5 maximum
	Nombre de joueurs autorisés	10 maximum							
Types de licences autorisées Nombre maximum	Licence 0C	sans limite							
	Licence 1C ou 2C ou 0CT ou 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC)	5 maximum							
<p>Les licences 0CT ne sont pas autorisées en cas d'équipe en entente.</p> <p><u>Dans le cas d'une Coopération Territoriale de Clubs :</u> Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe : 3 joueurs minimum titulaires d'une licence 0C, 1C, 2C ou 0CT délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe. Ces joueurs devront être présents lors de la rencontre</p>									
NOMBRE DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES AUTORISEES	Un joueur des catégories d'âge U15 peut participer à deux rencontres maximum sur trois jours de suite (consécutifs) mais que dans sa catégorie.								
HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES	<p style="text-align: center;">- le samedi de 10h00 à 19h00</p> <p style="text-align: center;"><i>Possibilité de jouer en dehors de ces horaires après accord des deux clubs !</i></p>								
REPORT DES RENCONTRES	<p>Toute demande de dérogation concernant la date d'une rencontre doit être enregistrée sur FBI et obtenir l'accord du club adverse 15 jours avant la date de la rencontre. Toute demande doit être signifiée par mail et <u>envoyée au Comité</u>. Une tolérance sera accordée pour les débuts de phase de championnat..</p> <p>Pour toute demande de report de dernière heure, <u>cas de force majeure</u>, la dérogation pour la nouvelle date doit être <u>ENREGISTRÉE ET VALIDÉE par les deux clubs sur F.B.I.</u>, dans un délai MAXIMUM de 72 heures après la date initialement prévue. La Commission Sportive (qui devra être avisée) pourra seule entériner la nouvelle date.</p> <p>Passé ce délai , la rencontre sera perdue par forfait par l'équipe ayant demandé le report.</p>								
CATEGORIES AUTORISEES	<ul style="list-style-type: none"> • U15 • U14 • U13 surclassée « D15 » (surclassement par médecin de famille) • U12 surclassée « D15 » (surclassement par médecin de famille) <p style="text-align: center;">Mixité interdite</p>								

**PARTICULARITES DU
CHAMPIONNAT**

- Jeu en 5x5 (4x4 autorisé en D4)
- temps de jeu : 4 x 10 mn
- prolongation : 5 mn (2 prolongations max si toujours égalité des tirs de lancers francs seront effectués selon les modalités suivantes :
Chaque entraîneur désignera parmi les joueurs qui auraient pu participer à une éventuelle poursuite de la rencontre, un joueur chargé de tirer un lancer franc. Les points marqués par les deux joueurs désignés sont ajoutés à la marque de chaque équipe. Si, après la première série de lancers francs les deux équipes sont de nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée, et ceci, jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées
- ballon : taille 6
- feuille e-marque V2
- défense individuelle tout terrain obligatoire
- l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur remise en jeu en zone arrière sauf en cas de faute
- pas de remplacement autorisé en zone arrière sur violations (permettre le jeu rapide)
- distance à 3 points : 6,75 m